



# Motor Oil 15W-40 Extra High Performance Diesel Truck

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830  
Date d'émission: 7-5-2010 Date de révision: 26-10-2020 Remplace la fiche: 16-4-2020 version: 4.4

### RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

#### 1.1. Identificateur de produit

Forme du produit	: Mélange
Nom du produit	: Motor Oil 15W-40 Extra High Performance Diesel Truck
Code du produit	: 04000AC
Type de produit	: Neutre
Groupe de produits	: Mélange

#### 1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

##### 1.2.1. Utilisations identifiées pertinentes

Catégorie d'usage principal	: Utilisation professionnelle
Spec. d'usage industriel/professionnel	: Utilisation non dispersive Utilisé dans des systèmes clos
Utilisation de la substance/mélange	: Produits de nettoyage pour voitures
Catégorie fonction ou usage	: Lubrifiants et additifs

##### 1.2.2. Utilisations déconseillées

Restrictions d'emploi	: Utilisez uniquement comme décrit dans la section 1.2.1 ou contactez le fournisseur pour obtenir des conseils.
-----------------------	---

#### 1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

MPM International Oil Company  
Cyclotronweg 1  
2629 HN Delft Delft - Nederland  
T +31 (0)15 2514030 - F +31 (0)15 2514031  
[msds@mpmoil.nl](mailto:msds@mpmoil.nl) - [www.mpmoil.nl](http://www.mpmoil.nl)

#### 1.4. Numéro d'appel d'urgence

Numéro d'urgence : +31 (0)15 2514030 (08.00 - 17.00 GMT+1)

Pays	Organisme/Société	Adresse	Numéro d'urgence	Commentaire
Belgium	Centre Anti-Poisons/Antigifcentrum c/o Hôpital Central de la Base - Reine Astrid	Rue Bruyn B -1120 Brussels	+32 70 245 245	
France	Centre Antipoison et de Toxicovigilance de Angers C.H.U	4, rue Larrey 49033 Angers Cedex 9	+33 2 41 48 21 21	

### RUBRIQUE 2: Identification des dangers

#### 2.1. Classification de la substance ou du mélange

##### Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3 H412

Texte intégral des mentions H : voir rubrique 16

##### Effets néfastes physicochimiques, pour la santé humaine et pour l'environnement

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 2.2. Éléments d'étiquetage

##### Étiquetage selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]

Mention d'avertissement (CLP)	: -
Mentions de danger (CLP)	: H412 - Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Conseils de prudence (CLP)	: P273 - Éviter le rejet dans l'environnement. P501 - Éliminer le contenu et le récipient dans une installation d'élimination des déchets autorisée.
Phrases EUH	: EUH208 - Contient Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkydes en C16-24, sels de calcium, Benzène, dérivés de polypropène, sulfonés, sels de calcium. Peut produire une réaction allergique.

#### 2.3. Autres dangers

Pas d'informations complémentaires disponibles

# Motor Oil 15W-40 Extra High Performance Diesel Truck

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

#### 3.1. Substances

Non applicable

#### 3.2. Mélanges

Nom	Identificateur de produit	%	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]
distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités. Huile de base - non spécifié	(N° CAS) 64742-54-7 (N° CE) 265-157-1 (N° Index) 649-467-00-8 (N° REACH) 01-2119484627-25	5 – 20	Asp. Tox. 1, H304
Reaction products of benzeneamine, N-phenyl- with nonene (branched)	(N° CAS) 36878-20-3 (N° CE) 253-249-4 (N° REACH) 01-2119488911-28	1 – 2,49	Aquatic Chronic 4, H413 (M=0)
Phosphorodithioic acid, mixed 0,0-bis(1,3-dimethylbutyl and iso-Pr)esters, zinc salts	(N° CAS) 84605-29-8 (N° CE) 283-392-8 (N° REACH) 01-2119493626-26	1 – 2,49	Skin Irrit. 2, H315 Eye Dam. 1, H318 Aquatic Chronic 2, H411
Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkydes en C16-24, sels de calcium	(N° CAS) 70024-69-0 (N° CE) 274-263-7 (N° REACH) 01-2119492616-28	0,1 – 0,99	Skin Sens. 1B, H317
Benzène, dérivés de polypropène, sulfonés, sels de calcium	(N° CE) 939-141-6 (N° Index) POLYMER (N° REACH) 01-2120040541-70	0,1 – 0,99	Skin Sens. 1B, H317
Dodecylphenol, mixed isomers (branched)	(N° CAS) 121158-58-5 (N° CE) 310-154-3 (N° Index) 604-092-00-9 (N° REACH) 01-2119513207-49	0,01 – 0,15	Skin Corr. 1C, H314 Eye Dam. 1, H318 Repr. 1B, H360F STOT RE 1, H372 Aquatic Acute 1, H400 (M=100) Aquatic Chronic 1, H410 (M=10)
diphénylamine	(N° CAS) 122-39-4 (N° CE) 204-539-4 (N° Index) 612-026-00-5	0,01 – 0,15	Acute Tox. 3 (Oral), H301 Acute Tox. 3 (Dermal), H311 Acute Tox. 3 (Inhalation:dust,mist), H331 STOT RE 2, H373 Aquatic Acute 1, H400 Aquatic Chronic 1, H410

#### Limites de concentration spécifiques:

Nom	Identificateur de produit	Limites de concentration spécifiques
Phosphorodithioic acid, mixed 0,0-bis(1,3-dimethylbutyl and iso-Pr)esters, zinc salts	(N° CAS) 84605-29-8 (N° CE) 283-392-8 (N° REACH) 01-2119493626-26	( 6,25 ≤C < 100) Skin Irrit. 2, H315 ( 10 ≤C < 12,5) Eye Irrit. 2, H319 ( 12,5 ≤C < 100) Eye Dam. 1, H318

Texte complet des phrases H: voir rubrique 16

### RUBRIQUE 4: Premiers secours

#### 4.1. Description des premiers secours

Après inhalation	: Aucune protection spéciale n'est requise.
Après contact avec la peau	: Laver avec précaution et abondamment à l'eau et au savon.
Après contact oculaire	: EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX: rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer.
Après ingestion	: NE PAS faire vomir. Rincer la bouche. Appeler immédiatement un CENTRE ANTIPOISON/un médecin.

#### 4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes/effets	: Non considéré comme dangereux dans des conditions normales d'utilisation.
Après inhalation	: Non considéré comme dangereux à l'inhalation dans des conditions normales d'utilisation.
Après contact avec la peau	: Peut provoquer une allergie cutanée.
Après contact oculaire	: Non considéré comme particulièrement dangereux pour les yeux dans des conditions normales d'utilisation.
Après ingestion	: Non considéré comme particulièrement dangereux à l'ingestion dans des conditions normales d'utilisation.

#### 4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Traitement symptomatique.

# Motor Oil 15W-40 Extra High Performance Diesel Truck

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

#### 5.1. Moyens d'extinction

Moyens d'extinction appropriés : Poudre chimique, CO<sub>2</sub>, sable sec ou mousse résistant à l'alcool.  
Agents d'extinction non appropriés : Ne pas utiliser un fort courant d'eau.

#### 5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Pas d'informations complémentaires disponibles

#### 5.3. Conseils aux pompiers

Instructions de lutte contre l'incendie : Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.  
Autres informations : Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection, y compris une protection respiratoire. Utiliser un jet d'eau pour refroidir les surfaces exposées et pour protéger les pompiers. Soyez prudent lors du combat de tout incendie de produits chimiques.

### RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

#### 6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

##### 6.1.1. Pour les non-secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

##### 6.1.2. Pour les secouristes

Équipement de protection : Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.

#### 6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Éviter le rejet dans l'environnement. Avertir les autorités si le liquide pénètre dans les égouts ou dans les eaux du domaine public.

#### 6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Pour la rétention : Contenir la matière déversée en l'endigant ou à l'aide de matières absorbantes de façon à empêcher l'écoulement dans les égouts ou les cours d'eau.  
Procédés de nettoyage : Absorber le liquide répandu en petite quantité dans un matériau non combustible et peler dans un conteneur pour élimination. Nettoyage à l'aide de détergents.  
Autres informations : En cas de déversement accidentel, peut rendre le sol glissant.

#### 6.4. Référence à d'autres rubriques

Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 13. Pour plus d'informations, se reporter à la rubrique 8 : "Contrôle de l'exposition-protection individuelle". Information sur la manipulation sécuritaire - voir la section 7.

### RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

#### 7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Précautions à prendre pour une manipulation sans danger : Éviter toute exposition inutile. Une ventilation générale et extractive du local est habituellement requise.  
Température de manipulation : < 40 °C  
Mesures d'hygiène : Ne pas manger, boire ou fumer en manipulant ce produit. Se laver les mains après toute manipulation.

#### 7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Produits incompatibles : Agent oxydant, acides et bases.  
Température de stockage : < 40 °C  
Lieu de stockage : Conserver dans un endroit frais et bien ventilé. Stocker dans un récipient fermé.

#### 7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

Pas d'informations complémentaires disponibles

### RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

#### 8.1. Paramètres de contrôle

##### diphénylamine (122-39-4)

Belgique	Nom local	Diphénylamine # Difénylamine
Belgique	Limit value [mg/m <sup>3</sup> ]	10 mg/m <sup>3</sup>
Belgique	Référence réglementaire	Koninklijk besluit/Arrêté royal 21/01/2020
France	Nom local	Diphénylamine
France	VME [mg/m <sup>3</sup> ]	10 mg/m <sup>3</sup>
France	Note (FR)	Valeurs recommandées/admises
France	Référence réglementaire	Circulaire du Ministère du travail (réf.: INRS ED 984, 2016)
Allemagne	TRGS 910 Notes sur la concentration admissible	

# Motor Oil 15W-40 Extra High Performance Diesel Truck

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités. Huile de base - non spécifié (64742-54-7)

UE	IOELV TWA (mg/m <sup>3</sup> )	5 mg/m <sup>3</sup>
UE	IOELV STEL (mg/m <sup>3</sup> )	10 mg/m <sup>3</sup>
Allemagne	TRGS 910 Notes sur la concentration admissible	

Indications complémentaires : Sur la base de l'ACGIH TLV, une concentration de 5 mg/m<sup>3</sup> oil spray (TWA, 8 heures journée de travail) est recommandé

## 8.2. Contrôles de l'exposition

### Mesures techniques:

Assurer une bonne ventilation du poste de travail.

### Équipement de protection individuelle:

Lunettes de sécurité. Gants.

### Vêtements de protection - sélection du matériau:

Néoprène

### Protection des mains:

Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques

Type	matériel	Perméation	Épaisseur (mm)	Pénétration	Norme
	Caoutchouc nitrile (NBR)	6 (> 480 minutes)	>0.35		

### Protection oculaire:

Lunettes de sécurité

### Protection de la peau et du corps:

Porter un vêtement de protection approprié

### Protection des voies respiratoires:

[Lorsque la ventilation du local est insuffisante] porter un équipement de protection respiratoire.

### Symbole(s) de l'équipement de protection individuelle:



## RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

### 9.1. Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles

État physique	: Liquide
Aspect	: Huileux.
Couleur	: ambré.
Odeur	: caractéristique.
Seuil olfactif	: Aucune donnée disponible
pH	: Aucune donnée disponible
Vitesse d'évaporation relative (l'acétate butylique=1)	: Aucune donnée disponible
Point de fusion	: Aucune donnée disponible
Point de congélation	: Aucune donnée disponible
Point d'ébullition	: Aucune donnée disponible
Point d'éclair	: > 200 °C ASTM D 92
Température d'auto-inflammation	: Aucune donnée disponible
Température de décomposition	: Aucune donnée disponible
Inflammabilité (solide, gaz)	: Aucune donnée disponible
Pression de vapeur	: Aucune donnée disponible
Densité relative de vapeur à 20 °C	: Aucune donnée disponible
Densité relative	: Aucune donnée disponible
Masse volumique	: 874 g/l @ 15°C

# Motor Oil 15W-40 Extra High Performance Diesel Truck

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

Solubilité	: Produit peu soluble, restant en surface des eaux. Eau: pratiquement insoluble
Log Pow	: Aucune donnée disponible
Viscosité, cinématique	: 93 mm <sup>2</sup> /s @ 100°C
Viscosité, dynamique	: Aucune donnée disponible
Propriétés explosives	: Aucune donnée disponible
Propriétés comburantes	: Aucune donnée disponible
Limites d'explosivité	: Aucune donnée disponible

### 9.2. Autres informations

Point de ramollissement : -27 °C

## RUBRIQUE 10: Stabilité et réactivité

### 10.1. Réactivité

Aucun(es) dans des conditions normales.

### 10.2. Stabilité chimique

Stable dans les conditions normales d'emploi.

### 10.3. Possibilité de réactions dangereuses

Pas d'informations complémentaires disponibles

### 10.4. Conditions à éviter

Aucun(es) dans des conditions normales.

### 10.5. Matières incompatibles

Agent oxydant. acides et bases.

### 10.6. Produits de décomposition dangereux

Exposé à des températures élevées, peut dégager des produits de décomposition dangereux, tels que monoxyde et dioxyde de carbone, fumées, oxydes d'azote (NOx), NH<sub>3</sub>, composés du soufre.

## RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

### 11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Toxicité aiguë (orale)	: Non classé
Toxicité aiguë (cutanée)	: Non classé
Toxicité aiguë (Inhalation)	: Non classé

#### Reaction products of benzeneamine, N-phenyl- with nonene (branched) (36878-20-3)

DL50 orale rat	> 5000 mg/m <sup>3</sup> (méthode OCDE 401)
DL50 cutanée rat	> 2000 mg/kg (méthode OCDE 402)

#### Phosphorodithioic acid, mixed 0,0-bis(1,3-dimethylbutyl and iso-Pr)esters, zinc salts (84605-29-8)

DL50 orale rat	3150 mg/kg OECD 401
DL50 cutanée rat	> 2002 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 402 (Acute Dermal Toxicity)
DL50 cutanée lapin	≥ 2000 mg/kg OECD 402
CL50 Inhalation - Rat	≥ 5 mg/l/4h

#### Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkydes en C16-24, sels de calcium (70024-69-0)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg OECD 401
DL50 cutanée lapin	> 5000 mg/kg OECD 402
CL50 Inhalation - Rat	> 1,9 mg/l air EPA OPP 81-3
CL50 Inhalation - Rat (Vapeurs)	> 1,7 mg/l/4h EPA OPP 81-3

#### Dodecylphenol, mixed isomers (branched) (121158-58-5)

DL50 orale rat	2100 mg/kg OECD 401
DL50 cutanée lapin	15000 mg/kg OECD 402

#### diphénylamine (122-39-4)

DL50 orale rat	> 600 mg/kg
----------------	-------------

# Motor Oil 15W-40 Extra High Performance Diesel Truck

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités. Huile de base - non spécifié (64742-54-7)

DL50 orale rat	> 5000 mg/kg de poids corporel
DL50 cutanée rat	2000 ml/kg
CL50 Inhalation - Rat	> 5 mg/l/4h
Corrosion cutanée/irritation cutanée	: Non classé
Lésions oculaires graves/irritation oculaire	: Non classé
Sensibilisation respiratoire ou cutanée	: Non classé (Compte tenu des données disponibles, les critères de classification ne sont pas remplis)
Mutagénicité sur les cellules germinales	: Non classé
Cancérogénicité	: Non classé
Toxicité pour la reproduction	: Non classé
Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition unique)	: Non classé

### Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkydes en C16-24, sels de calcium (70024-69-0)

NOAEL (aigu, oral, animal/mâle)	> 500 mg/kg de poids corporel OECD 407
---------------------------------	--

### distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités. Huile de base - non spécifié (64742-54-7)

NOAEL (cutané, rat/lapin)	> 2000 mg/kg de poids corporel
---------------------------	--------------------------------

Toxicité spécifique pour certains organes cibles (exposition répétée) : Non classé

### Phosphorodithioic acid, mixed 0,0-bis(1,3-dimethylbutyl and iso-Pr)esters, zinc salts (84605-29-8)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	160 mg/kg de poids corporel Animal: rat, Guideline: OECD Guideline 422 (Combined Repeated Dose Toxicity Study with the Reproduction / Developmental Toxicity Screening Test)
-----------------------------	--

### Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkydes en C16-24, sels de calcium (70024-69-0)

NOAEL (oral, rat, 90 jours)	500 mg/kg de poids corporel OECD 407
NOAEL (cutané, rat/lapin, 90 jours)	> 1000 mg/kg de poids corporel OECD 410

### Dodecylphenol, mixed isomers (branched) (121158-58-5)

NOAEL (subaigu, oral, animal/mâle, 28 jours)	1,5 mg/kg de poids corporel
NOAEL (subaigu, oral, animal/femelle, 28 jours)	15 mg/kg de poids corporel OECD 416

### distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités. Huile de base - non spécifié (64742-54-7)

LOAEL (oral, rat, 90 jours)	125 mg/kg de poids corporel OECD 408
NOAEL (oral, rat, 90 jours)	> 1000 mg/kg de poids corporel/jour
NOAEL (subaigu, oral, animal/mâle, 28 jours)	> 220 mg/kg de poids corporel
NOAEL (subchronique, oral, animal/mâle, 90 jours)	> 980 mg/kg de poids corporel

Danger par aspiration : Non classé

### Motor Oil 15W-40 Extra High Performance Diesel Truck

Viscosité, cinématique	93 mm <sup>2</sup> /s @ 100°C
------------------------	-------------------------------

## RUBRIQUE 12: Informations écologiques

### 12.1. Toxicité

Général	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
Dangers pour le milieu aquatique, à court terme (aiguë)	: Non classé
Dangers pour le milieu aquatique, à long terme (chronique)	: Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.

# Motor Oil 15W-40 Extra High Performance Diesel Truck

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### Reaction products of benzeneamine, N-phenyl- with nonene (branched) (36878-20-3)

CL50 poisson 1	> 100 mg/l Brachydanio rerio
CL50 autres organismes aquatiques 1	600 mg/l @ 72h (Algea)
CE50 Daphnie 1	> 100 mg/l Daphnia magna
CE50 autres organismes aquatiques 1	> 100 mg/l OECD 201 (Desmodesmus subspicatus @72h)
CE50 72h algues 1	500 mg/l Chlorophyta
CE50 72h algues (2)	> 100 mg/l Desmodesmus subspicatus
CE50 96h algues (1)	870 mg/l
NOEC chronic algae	33 mg/l @ 96h

### Phosphorodithioic acid, mixed 0,0-bis(1,3-dimethylbutyl and iso-Pr)esters, zinc salts (84605-29-8)

CL50 poisson 1	4,5 mg/l Oncorhynchus mykiss OECD 203
CL50 poissons 2	46 mg/l Cyprinodon variegatus
CL50 autres organismes aquatiques 1	≥ 10000 mg/l 3h bacteria
CE50 Daphnie 1	23 mg/l OECD 202
CE50 Daphnie 2	0,8 mg/l @21d
CE50 autres organismes aquatiques 2	10000 mg/l @0.1d - Chlorophyta
CE50 72h algues 1	21 mg/l @3d - Chlorophyta
CEr50 (algues)	21 mg/l 72h Desmodesmus subspicatus OECD 201
NOEC (aigu)	1,8 mg/l @4d - Oncorhynchus mykiss
NOEC (chronique)	10 mg/l @2d - Daphnia
NOEC chronic fish	0,4 mg/l @21d - Daphnia
NOEC chronic algae	10 mg/l @3d - Chlorophyta

### Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium (70024-69-0)

CL50 poisson 1	> 1000 mg/l pimephales promelas
CL50 poissons 2	> 10000 mg/l cyprinodon variegatus
CE50 Daphnie 1	> 1000 mg/l
CE50 autres organismes aquatiques 2	> 10000 mg/l 0.1d - slib
CE50 72h algues 1	> 1000 mg/l Pseudokirchneriella subcapitata
CE50 96h algues (1)	> 1000 mg/l Chlorophyta

### Dodecylphenol, mixed isomers (branched) (121158-58-5)

CL50 poisson 1	40 mg/l Pimephales promelas
CE50 Daphnie 1	0,037 mg/l
CE50 Daphnie 2	0,0079 mg/l @21d
CE50 autres organismes aquatiques 1	0,36 Chlorophyta
CE50 autres organismes aquatiques 2	> 1000 mg/l @0.1d - slib
CE50 72h algues 1	0,15 mg/l OECD 201 Desmodesmus subspicatus
CE50 72h algues (2)	0,36 mg/l Desmodesmus subspicatus
CE50 96h algues (2)	> 0,58 mg/l Mysidopsis Bahia
CEr50 (algues)	0,36 mg/l 21d
LOEC (chronique)	0,012 mg/l Daphnia magna @ 21d
NOEC (chronique)	0,0037 mg/l @21d - Daphnia

# Motor Oil 15W-40 Extra High Performance Diesel Truck

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

<b>diphénylamine (122-39-4)</b>	
CL50 poisson 1	0,1 – 1 mg/l @ 96 h
CE50 Daphnie 1	0,31 mg/l @ 48 h
CE50 autres organismes aquatiques 2	1,5 mg/l @ 72 h , Algae
CE50 96h algues (1)	1,51 mg/l Chlorophyta
NOEC (chronique)	0,16 mg/l @ 21 d (Daphnia Magna)

<b>distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités. Huile de base - non spécifié (64742-54-7)</b>	
CL50 poisson 1	> 100 mg/l

### 12.2. Persistance et dégradabilité

<b>Motor Oil 15W-40 Extra High Performance Diesel Truck</b>	
Persistance et dégradabilité	Insoluble dans l'eau, donc très peu biodégradable.

<b>Reaction products of benzeneamine, N-phenyl- with nonene (branched) (36878-20-3)</b>	
Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
Biodégradation	0 % @28d

<b>Phosphorodithioic acid, mixed 0,0-bis(1,3-dimethylbutyl and iso-Pr)esters, zinc salts (84605-29-8)</b>	
Persistance et dégradabilité	Non facilement biodégradable.
Biodégradation	1,5 % @28d OECD TG 301 B

<b>Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkydes en C16-24, sels de calcium (70024-69-0)</b>	
DBO (% de DThO)	8 % DTO 28d - OECD TG 301 D

<b>Dodecylphenol, mixed isomers (branched) (121158-58-5)</b>	
Biodégradation	25 % Sturm-test @28d

<b>diphénylamine (122-39-4)</b>	
Biodégradation	26 % @ 28d Closed bottle OECD TG 301 D

### 12.3. Potentiel de bioaccumulation

<b>Reaction products of benzeneamine, N-phenyl- with nonene (branched) (36878-20-3)</b>	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	1585
Log Pow	> 7,6
Log Kow	10,88 -
Potentiel de bioaccumulation	Potentiel de bioaccumulation.

<b>Phosphorodithioic acid, mixed 0,0-bis(1,3-dimethylbutyl and iso-Pr)esters, zinc salts (84605-29-8)</b>	
Log Kow	0,56 Measurements
Potentiel de bioaccumulation	non bioaccumulable.

<b>Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkydes en C16-24, sels de calcium (70024-69-0)</b>	
Log Kow	4,46 – 10,88 OECD 107/117

<b>Dodecylphenol, mixed isomers (branched) (121158-58-5)</b>	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	497,33 7,1 @0,1d
Log Kow	7,1 @ 0,1d

# Motor Oil 15W-40 Extra High Performance Diesel Truck

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

diphénylamine (122-39-4)	
Facteur de bioconcentration (BCF REACH)	51 - 253
Log Kow	3,4 Arithmetic
Potentiel de bioaccumulation	Moderate bioconcentration.

### 12.4. Mobilité dans le sol

Reaction products of benzeneamine, N-phenyl- with nonene (branched) (36878-20-3)	
Log Koc	> 2000
Sol	Adsorption dans le sol.

Phosphorodithioic acid, mixed 0,0-bis(1,3-dimethylbutyl and iso-Pr)esters, zinc salts (84605-29-8)	
Sol	Aucune donnée disponible.

Dodecylphenol, mixed isomers (branched) (121158-58-5)	
Sol	Aucune donnée disponible.

diphénylamine (122-39-4)	
Mobilité dans le sol	365
Log Koc	2,54
Sol	Faible mobilité (sol).

### 12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Composant	
Phosphorodithioic acid, mixed 0,0-bis(1,3-dimethylbutyl and iso-Pr)esters, zinc salts (84605-29-8)	Le produit ne répond pas aux critères de classification PBT et vPvB
diphénylamine (122-39-4)	Cette substance/mélange ne remplit pas les critères PBT du règlement REACH annexe XIII Cette substance/mélange ne remplit pas les critères vPvB du règlement REACH annexe XIII

### 12.6. Autres effets néfastes

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

### 13.1. Méthodes de traitement des déchets

Législation régionale (déchets)	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Méthodes de traitement des déchets	: Eliminer le contenu/réceptacle conformément aux consignes de tri du collecteur agréé.
Recommandations pour l'élimination des eaux usées	: une installation d'élimination des déchets autorisée.
Recommandations pour l'élimination des déchets	: Elimination à effectuer conformément aux prescriptions légales.
Code catalogue européen des déchets (CED)	: 13 02 00 - huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification usagées 13 02 05* - huiles moteur, de boîte de vitesses et de lubrification non chlorées à base minérale 15 01 10* - emballages contenant des résidus de substances dangereuses ou contaminés par de tels résidus

## RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

En conformité avec: ADN / ADR / IATA / IMDG / RID

ADR	IMDG	IATA	ADN	RID
<b>14.1. Numéro ONU</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable
<b>14.3. Classe(s) de danger pour le transport</b>				
Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable	Non applicable

# Motor Oil 15W-40 Extra High Performance Diesel Truck

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### 14.4. Groupe d'emballage

Non applicable				
----------------	----------------	----------------	----------------	----------------

### 14.5. Dangers pour l'environnement

Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non Polluant marin : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non	Dangereux pour l'environnement : Non
--------------------------------------	--	--------------------------------------	--------------------------------------	--------------------------------------

Pas d'informations supplémentaires disponibles

### 14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

#### Transport par voie terrestre

Aucune donnée disponible

#### Transport maritime

Aucune donnée disponible

#### Transport aérien

Aucune donnée disponible

#### Transport par voie fluviale

Aucune donnée disponible

#### Transport ferroviaire

Aucune donnée disponible

### 14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC

Non applicable

## RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation

### 15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement

#### 15.1.1. Réglementations UE

Ne contient pas de substance soumise à restrictions selon l'annexe XVII de REACH

Ne contient aucune substance de la liste candidate REACH

Ne contient aucune substance listée à l'Annexe XIV de REACH

Substances soumises au règlement (UE) n° 649/2012 du Parlement européen et du Conseil du 4 juillet 2012 concernant les exportations et importations de produits chimiques dangereux : Diphénylamine (122-39-4)

Ne contient aucune substance soumise au règlement (UE) n° 2019/1021 du Parlement européen et du Conseil du 20 juin 2019 concernant les polluants organiques persistants

#### 15.1.2. Directives nationales

##### Pays-Bas

SZW-lijst van kankerverwekkende stoffen

: Phosphorodithioic acid, mixed 0,0-bis(1,3-dimethylbutyl and iso-Pr)esters, zinc salts, Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkydes en C16-24, sels de calcium, Dodecylphenol, mixed isomers (branched), distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités. Huile de base - non spécifié sont listés

SZW-lijst van mutagene stoffen

: Phosphorodithioic acid, mixed 0,0-bis(1,3-dimethylbutyl and iso-Pr)esters, zinc salts, Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkydes en C16-24, sels de calcium, Dodecylphenol, mixed isomers (branched), distillats paraffiniques lourds (pétrole), hydrotraités. Huile de base - non spécifié sont listés

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Borstvoeding

: Aucun des composants n'est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Vruchtbaarheid

: Dodecylphenol, mixed isomers (branched) est listé

NIET-limitatieve lijst van voor de voortplanting giftige stoffen – Ontwikkeling

: Aucun des composants n'est listé

### 15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Pas d'informations complémentaires disponibles

## RUBRIQUE 16: Autres informations

### Indications de changement:

Rubrique	Élément modifié	Modification	Remarques
	Format FDS UE	Ajouté	

# Motor Oil 15W-40 Extra High Performance Diesel Truck

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

	Remplace la fiche	Ajouté	
	Date de révision	Modifié	
1.1	Nom	Ajouté	
1.2	Catégorie d'usage principal	Modifié	
2.1	Classification selon le règlement (CE) N° 1272/2008 [CLP]	Enlevé	
2.1	Classification selon les directives 67/548/CEE [DSD] ou 1999/45/CE [DPD]	Modifié	
2.2	Phrases EUH	Ajouté	
2.2	Phrases extra	Ajouté	
2.2	Mention d'avertissement (CLP)	Enlevé	
2.2	Pictogrammes de danger (CLP)	Enlevé	
2.2	Conseils de prudence (CLP)	Enlevé	
2.2	Phrases-S	Modifié	
2.2	Mentions de danger (CLP)	Enlevé	
3	Composition/informations sur les composants	Modifié	
4.1	Général	Enlevé	
4.1	Après contact avec la peau	Modifié	
4.1	Après ingestion	Modifié	
4.1	Après contact oculaire	Modifié	
5.3	Instructions de lutte contre l'incendie	Ajouté	
5.3	Autres informations	Modifié	
5.3	Protection en cas d'incendie	Enlevé	
6.1	Equipement de protection	Modifié	
6.1	Equipement de protection	Modifié	
6.1	Mesures générales	Enlevé	
6.2	Précautions pour la protection de l'environnement	Modifié	
7.1	Température de manipulation	Ajouté	
7.1	Précautions à prendre pour une manipulation sans danger	Modifié	
7.2	Mesures techniques	Enlevé	
7.2	Conditions de stockage	Enlevé	
9.1	Viscosité, cinématique	Modifié	
9.1	Masse volumique	Modifié	
9.1	Point d'éclair	Modifié	
9.1	Solubilité	Ajouté	
9.2	Point de ramollissement	Ajouté	
11.1	Raison, quand non classé	Ajouté	
12.2	Persistance et dégradabilité	Ajouté	
16	Abréviations et acronymes	Ajouté	

# Motor Oil 15W-40 Extra High Performance Diesel Truck

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

### Abréviations et acronymes:

ACGIH: American Conference of Governmental Industrial Hygienists. TWA: Time Weighted Average. TLV: Threshold Limit Value. ASTM: American Society for Testing and Materials . ADR: Accord Européen Relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par Route . RID: Regulations Concerning the International Carriage of Dangerous Goods by Rail . ADN: Accord Européen relatif au Transport International des Marchandises Dangereuses par voie de Navigation du Rhin. IMDG: International Maritime Dangerous Goods. ICAO: International Civil Aviation Organization . IATA: International Air Transport Association. STEL: Short Term Exposure Limit. LD50: median Lethal Dose for 50% of subjects. ATE: acute toxicity estimate. LC50: median Lethal Concentration for 50% of subjects. EC50: concentration producing 50% effect.

### Texte intégral des phrases H et EUH:

Acute Tox. 3 (Dermal)	Toxicité aiguë (par voie cutanée), catégorie 3
Acute Tox. 3 (Inhalation:dust,mist)	Toxicité aiguë (Inhalation:poussières,brouillard) Catégorie 3
Acute Tox. 3 (Oral)	Toxicité aiguë (par voie orale), catégorie 3
Aquatic Acute 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger aigu, catégorie 1
Aquatic Chronic 1	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 1
Aquatic Chronic 2	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 2
Aquatic Chronic 3	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 3
Aquatic Chronic 4	Dangereux pour le milieu aquatique — Danger chronique, catégorie 4
Asp. Tox. 1	Danger par aspiration, catégorie 1
Eye Dam. 1	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 1
Eye Irrit. 2	Lésions oculaires graves/irritation oculaire, catégorie 2
Repr. 1B	Toxicité pour la reproduction, catégorie 1B
Skin Corr. 1C	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 1, sous-catégorie 1C
Skin Irrit. 2	Corrosif/irritant pour la peau, catégorie 2
Skin Sens. 1B	Sensibilisation cutanée, catégorie 1B
STOT RE 1	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 1
STOT RE 2	Toxicité spécifique pour certains organes cibles — Exposition répétée, catégorie 2
H301	Toxique en cas d'ingestion.
H304	Peut être mortel en cas d'ingestion et de pénétration dans les voies respiratoires.
H311	Toxique par contact cutané.
H314	Provoque de graves brûlures de la peau et de graves lésions des yeux.
H315	Provoque une irritation cutanée.
H317	Peut provoquer une allergie cutanée.
H318	Provoque de graves lésions des yeux.
H319	Provoque une sévère irritation des yeux.
H331	Toxique par inhalation.
H360F	Peut nuire à la fertilité.
H372	Risque avéré d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H373	Risque présumé d'effets graves pour les organes à la suite d'expositions répétées ou d'une exposition prolongée.
H400	Très toxique pour les organismes aquatiques.
H410	Très toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H411	Toxique pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H412	Nocif pour les organismes aquatiques, entraîne des effets néfastes à long terme.
H413	Peut être nocif à long terme pour les organismes aquatiques.
EUH208	Contient Acide benzènesulfonique, dérivés mono-alkyles en C16-24, sels de calcium, Benzène, dérivés de polypropène, sulfonés, sels de calcium. Peut produire une réaction allergique.

# Motor Oil 15W-40 Extra High Performance Diesel Truck

## Fiche de Données de Sécurité

conforme au Règlement (CE) N° 1907/2006 (REACH) tel que modifié par le Règlement (UE) 2015/830

---

SDS MPM REACH

*Ces informations sont basées sur nos connaissances actuelles et décrivent le produit pour les seuls besoins de la santé, de la sécurité et de l'environnement. Elles ne devraient donc pas être interprétées comme garantissant une quelconque propriété spécifique du produit.*